



En Normandie, 12 enfants sur 100 vivent dans une famille recomposée

En 2018, la Normandie compte 10 % de familles recomposées, 22 % de familles monoparentales et 68 % de familles traditionnelles. Avec en moyenne 2,4 enfants, les familles recomposées sont les plus grandes et concernent 12 enfants sur 100, soit près de 90 000. Ces derniers habitent pour moitié avec leur mère et pour 15 % avec leur père. Le tiers restant réside avec ses deux parents et au moins un demi-frère ou une demi-sœur. En proportion, les enfants en famille recomposée sont plus nombreux dans l'Eure. Les enfants vivent plus souvent en famille monoparentale en Seine-Maritime et en famille traditionnelle dans la Manche.

Caroline Poupet, Pauline Roger, Insee

En Normandie, 10 % des familles sont recomposées

En 2018, 400 000 familles composées d'au moins un enfant mineur vivent en Normandie. Une famille sur dix est « recomposée », c'est-à-dire comprenant un couple de parents et au moins un enfant mineur né d'une précédente union. Cette part place la Normandie en troisième position des régions françaises derrière la Guyane et les Hauts-de-France. Près de 90 000 familles sont monoparentales (22 %). Enfin, les 270 000 familles dites « traditionnelles » restent majoritaires (68 %). En Normandie comme en France, la part des familles recomposées est restée stable depuis 2011, alors que celle des familles monoparentales a augmenté de deux points, aux dépens des familles traditionnelles.

Des enfants plus nombreux dans les familles recomposées

En Normandie comme au niveau national, les familles comprennent en moyenne 1,9 enfant (y compris les enfants majeurs). Les familles recomposées sont généralement plus grandes (2,4 enfants en moyenne) que les familles traditionnelles (1,9 enfant) ou monoparentales (1,8 enfant). Elles sont également plus souvent nombreuses : 39 % comportent trois enfants ou plus quand cette part n'est que de 20 % pour les familles traditionnelles et de 17 % pour les familles monoparentales (figure 1). Parmi ces dernières, les familles avec un seul enfant sont les plus représentées.

12 enfants mineurs sur 100 vivent au sein d'une famille recomposée

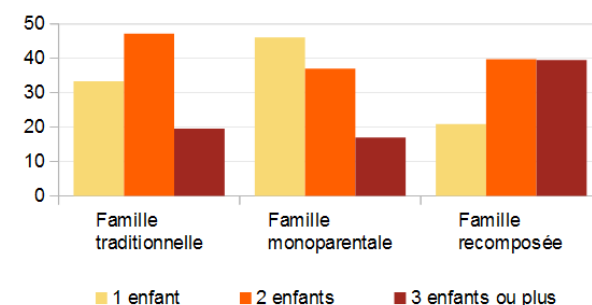
709 000 enfants de moins de 18 ans vivent dans l'un des trois

types de familles en Normandie, dont 12 % dans une famille recomposée, un taux parmi les plus élevés de France. Ils sont 20 % à vivre dans une famille monoparentale (plus de huit fois sur dix avec leur mère), une part légèrement plus faible qu'en moyenne nationale, et 68 % dans une famille traditionnelle.

Les 88 000 enfants « normands » en famille recomposée vivent pour la moitié d'entre eux avec leur mère et pour 15 % avec leur père (et avec leurs conjoints respectifs ; figure 2). Le tiers restant vit avec ses deux parents et au moins un demi-frère ou une demi-sœur.

1 Quatre familles recomposées sur dix sont des familles nombreuses

Répartition du nombre d'enfants par type de famille (en %)



Source : Insee, enquête annuelle de recensement de la population 2018

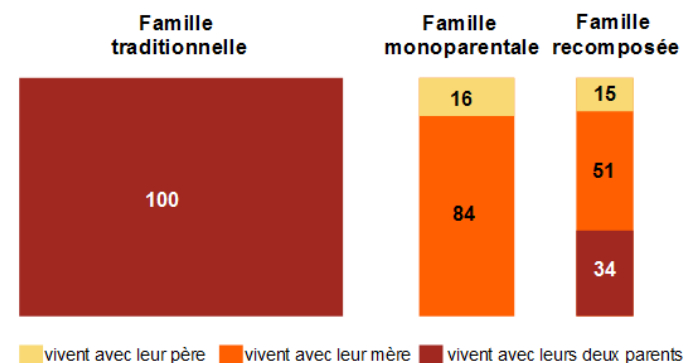
Des parents plus souvent diplômés dans les familles traditionnelles

Dans les familles traditionnelles, les parents sont plus souvent diplômés.

54 % des pères et 66 % des mères d'enfants de familles traditionnelles possèdent au moins le baccalauréat, quand ils sont moins de la moitié dans ce cas dans les familles recomposées ou monoparentales. Le niveau de diplôme des parents est moins élevé en Normandie qu'en France, quel que soit le type de famille. Pour les enfants en famille recomposée, vivre avec deux parents (ou leur parent et leur beau-parent) tous deux sans emploi (9 % d'entre eux) est plus fréquent que pour les enfants des familles traditionnelles (5 %). Cette proportion est beaucoup plus élevée pour les enfants vivant en famille monoparentale : plus du tiers d'entre eux vivent avec un père ou une mère qui ne travaille pas.

2 Un tiers des enfants en famille recomposée vit avec ses deux parents et au moins un demi-frère ou une demi-sœur

Répartition des enfants selon le type de famille et le parent avec lequel il vit (en %)



Source : Insee, enquête annuelle de recensement de la population 2018

Des conditions de logement particulières pour les enfants de familles monoparentales

Les enfants des familles monoparentales connaissent des situations de logement particulières. Dans la région, près de la moitié des enfants de ces familles vivent dans un logement social (47 %), soit

dix points de plus qu'en France. Cette part n'atteint que 14 % pour les enfants de familles traditionnelles et 24 % pour ceux des familles recomposées, des niveaux proches du niveau national. Par ailleurs, les enfants de familles monoparentales vivent plus souvent dans un logement surpeuplé (14 %) que ceux des familles recomposées (9 %) ou traditionnelles (4 %). Quel que soit le type de famille dans lequel ils vivent, les enfants sont moins confrontés à des situations de surpeuplement en Normandie (7 %) qu'en moyenne en France de province (10 %).

Dans l'Eure, 14 % des enfants mineurs vivent en famille recomposée

Les enfants vivent un peu plus souvent dans une famille recomposée dans l'Eure (14 % ; *figure 3*). En Seine-Maritime, ce sont les familles monoparentales qui sont surreprésentées (22 % des enfants, soit deux points de plus que dans l'ensemble de la région). L'offre importante de logements sociaux dans ce territoire peut attirer ces familles, généralement plus modestes. Dans la Manche, les enfants vivent plus fréquemment dans des familles traditionnelles (70 %, deux points de plus qu'en moyenne régionale). ■

3 Un peu plus d'enfants en famille recomposée dans l'Eure

Répartition des enfants selon le type de famille (en %)

	Enfants dans une famille traditionnelle	Enfants dans une famille monoparentale	Enfants dans une famille recomposée
Calvados	69	19	12
Eure	67	19	14
Manche	70	18	12
Orne	69	19	12
Seine-Maritime	66	22	12
Normandie	68	20	12
France hors Mayotte	68	21	11

Source : Insee, enquête annuelle de recensement de la population 2018

Sources et définitions

Les résultats sont issus de l'**enquête annuelle de recensement (EAR)** de la population de 2018. Elle comprend pour la première fois des questions détaillées sur les relations entre les habitants du logement, et notamment les liens familiaux. Ces nouvelles informations permettent en particulier de distinguer les familles « recomposées » des familles « traditionnelles ». Des résultats plus approfondis seront exploitables à partir de 2023, lorsque cinq EAR (de 2018 à 2022) seront disponibles avec ces nouvelles informations. La précédente source qui permettait cette distinction est l'**enquête Famille et logements** réalisée par l'Insee en 2011.

Les **familles** sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent habituellement le même logement. On s'intéresse aux familles avec au moins un enfant mineur (en âge révolu) : un couple et des enfants ou un adulte et des enfants. Il peut y avoir plusieurs familles dans un même logement. Au sein des couples avec enfant(s), les familles recomposées sont distinguées des familles « traditionnelles ». Une **famille recomposée** comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée. Si tous les enfants du logement sont ceux du couple, alors la **famille** est dite « **traditionnelle** ». Lorsqu'un parent vit avec ses enfants sans résider en couple, il s'agit d'une **famille monoparentale**.

Un **enfant** est une personne vivant l'essentiel de son temps dans le même logement que son père, sa mère ou ses deux parents, et qui n'est elle-même ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement. Dans l'étude, un enfant en garde alternée sera ainsi compté dans le logement dans lequel il passe la majorité de son temps. Si l'enfant passe la moitié de son temps chez chacun de ses parents, il sera compté dans le logement dans lequel il résidait à la date du recensement.

L'**indice de peuplement des logements** caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et le nombre de pièces nécessaires au ménage en fonction de sa composition. Un logement auquel il manque au moins une pièce est en situation de surpeuplement.

Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédacteur en chef :
Pascal Julien

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02.35.52.49.17

Crédit photo : ©H. Sentucq-panoram-art.com
ISSN : 2493-7339
@Insee 2020

Pour en savoir plus :

- « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee Première* n°1788, janvier 2020

